

RAPPORT SUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME SUR LES TRANSBORDEMENTS PAR LES GRANDS NAVIRES DE PECHE

Préparé par : Secrétariat de la CTOI, 27 mars 2015

La Résolution de la CTOI 14/06 *Établissant un programme pour les transbordements des grands navires de pêche* prévoit que toutes les opérations de transbordement de thons, d'espèces apparentées et de requins dans la zone de compétence de la CTOI ont lieu au port, sauf cas particuliers. Conformément à cette résolution, les transbordements en mer seront surveillés par des observateurs de la CTOI. Cette mesure s'applique dans un premier temps aux grands palangriers thoniers et aux navires transporteurs autorisés à recevoir des transbordements en mer de ces navires.

Exécution du Programme régional d'observateurs

Le consortium formé du *Marine Resource Assessment Group* et de *Capricorn Fisheries* est responsable de l'exécution du Programme régional d'observateurs de la CTOI. Le consortium a la responsabilité de la formation et de la mise à disposition d'observateurs qualifiés, de la gestion de la logistique du déploiement et du rapatriement des observateurs et de la tenue de la base de données du programme. Le consortium est également chargé de fournir au Secrétariat de la CTOI des rapports résumant, tous les 5 jours, les activités entreprises dans le cadre du programme. Un rapport de déploiement est également remis au Secrétariat à la fin de chaque déploiement. Conformément aux règles de confidentialité définies, ces rapports sont ensuite édités par le Secrétariat et transmis aux flottes dont les navires ont transbordé durant le déploiement couvert par le rapport concerné. En outre, les rapports des déploiements durant lesquels du thon rouge du sud (SBT) a été transbordé sont également transmis au Secrétariat de la CCSBT, comme convenu dans le protocole d'entente signé entre la CTOI et la CCSBT. Cette disposition présente l'avantage de minimiser les coûts pour les flottes qui capturent et transbordent du SBT dans la zone de compétence de la CTOI.

Flottes participants actuellement au programme

3. La Commission établit par la présente un programme de surveillance des transbordements en mer qui s'appliquera tout d'abord aux grands palangriers thoniers (dénommés ci-après « LSTLV ») et aux navires transporteurs autorisés à recevoir un transbordement de ces navires en mer. La Commission devra, lors de sa réunion annuelle de 2010, examiner et réviser, le cas échéant, la présente résolution.

4. Les CPC qui autorisent des LSTLV devront déterminer si elles autorisent leurs LSTLV à transborder en mer. Cependant, si la CPC du pavillon autorise le transbordement en mer de ses LSTLV, lesdits transbordements devront être conduits selon les procédures décrites dans les sections 3, 4 et 5, ainsi que dans les annexes 2 et 3.

Le Tableau 3 présente la liste des grands navires de pêche actuellement autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI et indique quelles flottes ont participé au programme en 2014.

Déclaration de la liste des navires receveurs

6. Chaque CPC devra, dans la mesure du possible, soumettre électroniquement au Secrétaire de la CTOI, avant le 1^{er} juillet 2008, la liste des navires transporteurs qui sont autorisés à recevoir des transbordements en mer de ses LSTLV dans la zone de compétence de la CTOI.

Neuf flottes ont déclaré des informations sur leurs navires transporteurs autorisés à recevoir des transbordements en mer de leurs grands palangriers thoniers, ce qui représente un total de 56 navires transporteurs expressément autorisés à recevoir des transbordements en mer des flottes participant à ce programme ; à noter qu'un même navire transporteur peut avoir été autorisé par plusieurs flottes. La CPC suivante n'a pas soumis sa liste de navires transporteurs autorisés en 2012, 2013 et 2014 : Indonésie.

Sur les 56 navires transporteurs listés comme tels dans le Registre CTOI des navires autorisés, 19 ont été utilisés par les flottes participantes en 2014, suite à des demandes de déploiement par les flottes participantes et à l'autorisation des déploiements par le Secrétariat de la CTOI.

Il y a 12 navires transporteurs, inclus dans les listes de navires transporteurs dans le cadre du PRO, qui n'ont jamais été utilisés depuis le début du PRO. Sur ces 12, 6 ont une date de fin d'autorisation expirée ou ouverte.

Il y a 11 navires transporteurs, inclus dans la liste des navires transporteurs en dehors du cadre du PRO, qui n'ont jamais été utilisés depuis le début du PRO. Sur ces 11, 6 ont une date de fin d'autorisation expirée ou ouverte ; 5 ont une date de fin d'autorisation qui a commencé avant ou durant la période du PRO et est toujours valide. Aucune des flottes participantes au PRO n'a demandé de déploiement à bord d'un de ces 5 navires transporteurs (Tableau 2).

Tableau 1 : Navires transporteurs actifs en 2014.

Navires transporteurs actifs en 2014	
Nom du navire transporteur	Flotte
CHEN YU NO.7	TWN, CHN
CHIKUMA	VUT
FUTAGAMI	VUT
GENTA MARU	VUT
HARU	VUT
KHA YANG	MYS
SEA MANSION	KOR
SHENG HONG	TWN, CHN
SHIN FUJI	VUT
SHUN TIAN FA NO. 168	TWN, CHN
TAISEI MARU NO.15	VUT
TAISEI MARU NO.24	JPN
TUNA PRINCESS	VUT
VICTORIA	VUT
YUAN TAI NO.806	TWN, CHN
Navires transporteurs des NCP	
CHITOSE	SGP
IBUKI	PAN
KURIKOMA	PAN
TUNA QUEEN	PAN

Tableau 2 : Navires transporteurs inactifs durant le PRO (2009/2014).

Navires transporteurs non utilisés durant le PRO (2009/2014)			Autorisé par	Date de 1 ^{ère} inclusion DE	Dernière date autorisation À
	Nom du navire transporteur	Flotte			
Navires transporteurs sur la liste des navires transporteurs dans le cadre du PRO	HAIYU	CHN	CHN	30/12/2008	Aucune; Ouverte
	KAI CHENG	CHN	CHN	30/12/2008	Aucune; Ouverte
	TAISHENG LUN	CHN	CHN	30/12/2008	Aucune; Ouverte
	TAIXIANG	CHN	CHN	30/12/2008	Aucune; Ouverte
	TAIYU	CHN	CHN	30/12/2008	Aucune; Ouverte
	CHANG CHING NO.1	TWN, CHN	TWN, CHN	01/07/2008	Aucune; Ouverte
	LIAN JYI HSING	TWN, CHN	TWN, CHN	01/07/2010	30/06/2015
	SHIN CHUN NO.102	TWN, CHN	TWN, CHN	01/07/2008	30/06/2015
	WIN SHUEN SHING	TWN, CHN	TWN, CHN	01/07/2008	30/06/2015
	SEIYU	KOR	KOR	05/02/2015	31/12/2017
	TAIHO MARU	VUT	JPN	08/06/2012	Aucune; Ouverte
	LUNG YUIN	VUT	VUT	17/01/2013	16/01/2014
	Navires transporteurs sur la liste des navires transporteurs hors du cadre du PRO	ABADI JAYA - 101	IDN	IDN	03/10/2013
GEMINI		IDN	IDN	17/07/2008	17/02/2015
HIROYOSHI - 18		IDN	IDN	31/07/2011	30/07/2015
HIROYOSHI 06		IDN	IDN	17/07/2008	Aucune; Ouverte
HIROYOSHI 07		IDN	IDN	17/07/2008	Aucune; Ouverte
HIROYOSHI 08		IDN	IDN	17/07/2008	Aucune; Ouverte
HIROYOSHI 2		IDN	IDN	24/03/14	23/03/2015
JIMMY WIJAYA XXXV		IDN	IDN	17/07/2008	Aucune; Ouverte
MUTIARA 12		IDN	IDN	29/04/2014	28/04/2015
PERMATA 688		IDN	IDN	20/03/2007	19/03/2012
SUMBER TUNA	IDN	IDN	30/05/2014	29/05/2015	
Navire transporteur des NCP					
	SEIWA	PAN	KOR	01/01/2009	Aucune; Ouverte

Coût de réalisation du Programme régional d'observateurs pour l'année 2013 et calcul des contributions des participants au programme

Annexe 3 – 12 Les frais de mise en œuvre de ce programme devront être assumés par les CPC du pavillon des LSTLV souhaitant procéder à des opérations de transbordement. Les redevances devront être calculées sur la base de la totalité des frais du programme. Ces redevances devront être versées sur un compte spécial du Secrétariat de la CTOI et le Secrétaire de la CTOI devra gérer ce compte aux fins de la mise en œuvre de ce programme.

Sur la base des niveaux d'activité enregistrés pour la seconde année du programme sur les transbordements, un budget de 744 349 € a été proposé pour le programme en 2014. Cela correspond à un budget de 5 041 573 € pour les six années écoulées depuis le début du programme de transbordements.

Le principe appliqué pour couvrir le coût du programme a été discuté et accepté par les représentants des différentes flottes participant au programme régional d'observateurs. Contrairement à la méthode de détermination des coûts adoptée et appliquée durant la première année du programme (2009), celle appliquée ces trois dernières années est basée sur les coûts réels du programme pour l'année précédente. Ainsi, le coût pour 2014 fut réparti entre les flottes participantes sur la base de la quantité de poisson qu'elles ont effectivement transbordé en 2013.

Le montant total réparti est équivalent au coût de fonctionnement du programme pour une année, plus les 4,5% de frais de gestion de la FAO. La différence entre le coût prévu au budget et le coût réel est reportée sur les contributions des flottes participant au programme l'année suivante.

Transbordements observés

En 2014, un total de 48 déploiements d'observateurs furent réalisés, sans compter les déploiements approuvés fin 2013 et prolongés en 2014. Trois des déploiements approuvés furent ultérieurement annulés sur demande de la flotte ayant demandé le déploiement. Les informations sur les transbordements observés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 sont présentées dans le Tableau 4 et les Figures 1 et 2. La catégorie « autres » de la figure 2 correspond à l'Indonésie, Oman, les Philippines, la Tanzanie et la Thaïlande. Un total de 704 opérations de transbordement ont été observées, durant lesquelles 37 959 tonnes de poisson furent transbordées. Par rapport à 2013, le nombre de déploiements est légèrement supérieur en 2014, tandis que le nombre de transbordements observés a diminué de 17%. Le patudo est la principale espèce transbordée et représente 33,6% du total des transbordements, suivi du germon et de l'albacore avec respectivement 23,7% et 19,1%. Le rouvet (*Revuttus spp.*), qui n'est pas une espèce sous mandat de la CTOI, représentait la quatrième espèce la plus transbordée avec 9,1% du poisson transbordé en 2014. Globalement, les thons et les porte-épées représentent 85,4% du total des transbordements. En 2014, la quantité totale de poissons transbordés a légèrement diminué par rapport à 2013 (19,3%). Les figures 3 et 4 illustrent ces évolutions entre 2013 et 2014. La catégorie « autres » de la Figure 4 correspond à l'Indonésie, Oman, les Philippines, la Tanzanie et la Thaïlande.

Suites des résultats de la réunion ad-hoc sur le Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI

Au cours de cette réunion ad hoc, les mesures suivantes ont été proposées concernant (i) l'élaboration par les CPC de journaux de pêche reliés comme requis par le paragraphe 3 la Résolution 13/03 et par le paragraphe 2 de la Résolution 13/02 et l'ajout par le Consortium d'une formule dans le rapport d'inspection (à traduire) indiquant au capitaine que l'observateur doit voir un journal de pêche relié ; (ii) l'utilisation en permanence des cartes de conversation traduites pour toutes les interactions avec les capitaines des LSTLV et les exigences de langues relatives aux observateurs au titre de la Résolution 12/05 ; (iii) l'élaboration d'un système qui permette de réduire les délais de déclaration des infractions potentielles aux flottes concernées ; (iv) l'élaboration par le Secrétariat de la CTOI de formulaires de déclarations normalisés, en concertation avec les flottes participantes, pour qu'elles puissent répondre aux infractions potentielles signalées par les observateurs ; (v) la mise à jour par le Consortium des procédures opérationnelles standard du Manuel de l'observateur, si besoin, et sa transmission au Secrétariat de la CTOI pour publication sur le site de la CTOI.

La mise en œuvre des mesures i), ii), iii) et v) est présentée dans le Rapport du Consortium sur le PRO (IOTC-2015-CoC12-04b - IOTC).

Concernant la mesure iv), le Secrétariat de la CTOI a élaboré le formulaire normalisé de réponse aux infractions potentielles.

Tableau 3 : Nombre de grands navires de pêche (LSTLV) autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI et remarques sur la participation au programme sur les transbordements

	Nbre navires de pêche	Remarques
Australie	15	Ne transborde pas en mer
Belize	4	n/a
Chine	114	Participe au programme régional d'observateurs
Taiwan, Chine	336	Participe au programme régional d'observateurs
Comores		n/a
Union européenne	286	Ne transborde pas en mer
Érythrée		n/a
France (territoires)		n/a
Guinée		n/a
Inde	15	Ne transborde pas en mer ¹
Indonésie	377	Participe au programme régional d'observateurs
Iran	1	Ne transborde pas en mer
Japon	242	Participe au programme régional d'observateurs
Kenya		Ne transborde pas en mer.
Corée, république de	165	Participe au programme régional d'observateurs
Madagascar		Ne transborde pas en mer
Malaisie	11	Participe au programme régional d'observateurs
Maldives	11	Ne transborde pas en mer
Maurice		n/a
Mozambique	1	Ne transborde pas en mer
Oman	16	Participe au programme régional d'observateurs
Pakistan		n/a
Philippines	16	Participe au programme régional d'observateurs ²
Seychelles	37	Participe au programme régional d'observateurs
Sierra Leone		n/a
Sri Lanka	3	n/a ³
Soudan		n/a
Tanzanie	5	Participe au programme régional d'observateurs
Thaïlande	10	Participe au programme régional d'observateurs
R.U. (territoires O.I.)		n/a
Vanuatu	30	Ne transborde pas en mer
Sénégal	1	Ne transborde pas en mer
Afrique du sud	8	Ne transborde pas en mer

¹ L'Inde a demandé le déploiement d'un observateur le 03/03/2015 mais doit toujours confirmer sa participation au PRO.

² Les Philippines ont indiqué leur retrait du PRO, avec effet au 08/01/2015.

³ Un transbordement a eu lieu dans une situation de force majeure en avril 2014.

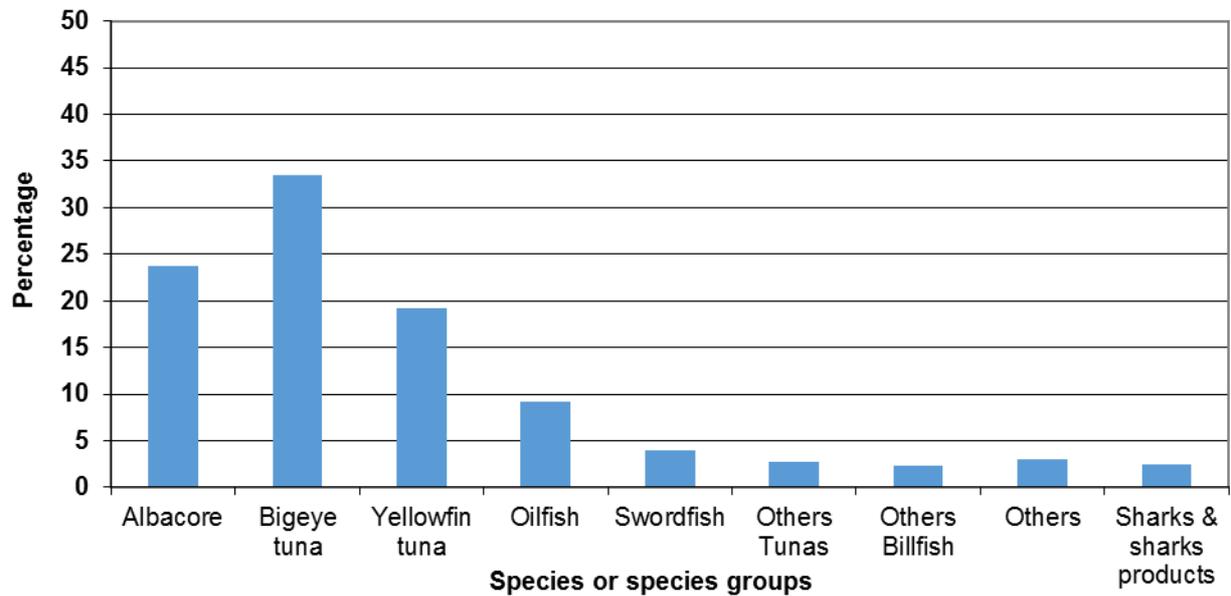
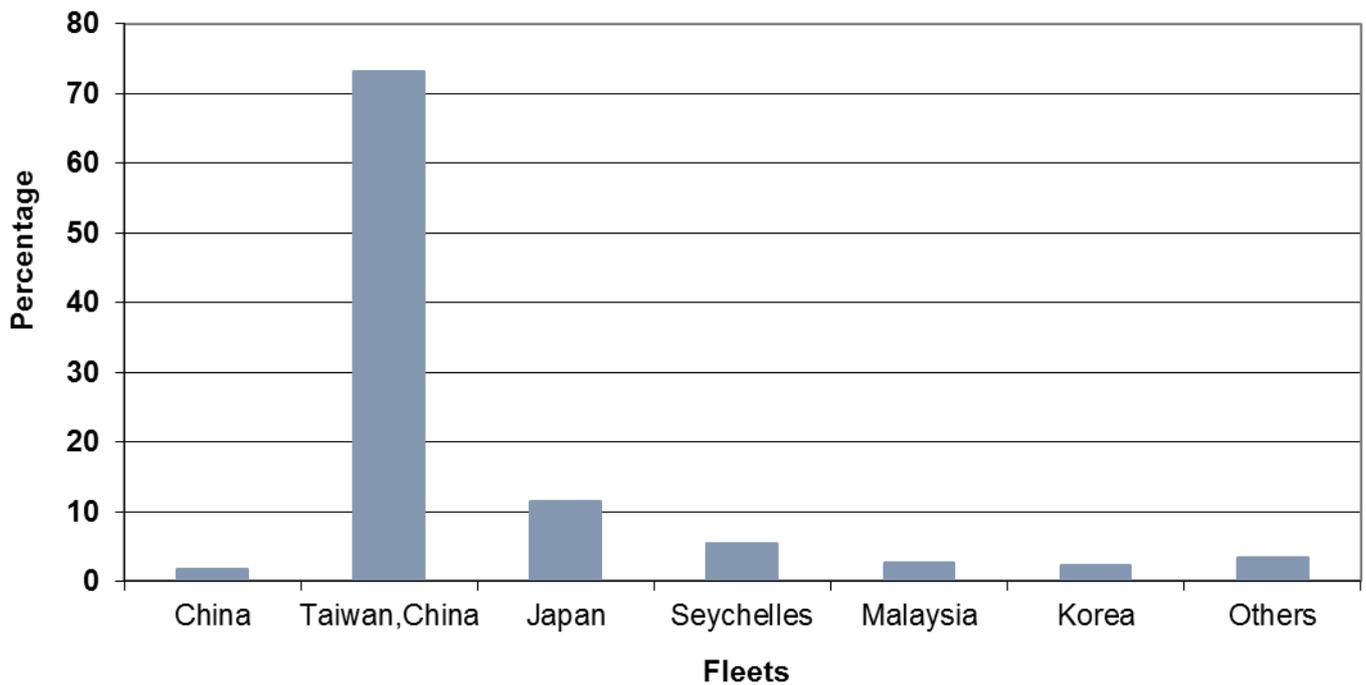
Tableau 4 : Détails des transbordements réalisés, par flottes, durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Flottes	Germon	Patudo	Albacore	Rouvet	Espadon	Autres thons ^a	Autres porte-épées ^b	Autres ^c	Requins / produits des requins	Total (tonnes)
Chine	10,788	533,801	216,744	2,513	123,676	14,9	80,15	12,511	76,614	1071,70
Taiwan, Chine	5960,944	7360,5735	2604,341	3464,171	898,823	344,287	470,677	713,382	739,43	22556,63
Indonésie	99	0	0	2,3	0	0	3,091	17,6	3,289	125,28
Japon	1937,872	1454,894	2519,177	2,627	230,814	607,373	186,093	280,809	70,411	7290,07
Corée, rép. de	498,496	105,35	1054,426	0,7	37,527	81,189	43,264	52,662	26,58	1900,19
Malaisie	257,753	1,541	17,263	2,84	1,545	0	1,96	34,031	0	316,93
Oman	154,8	140,952	40,041	1,366	19,414	0	0,587	15,948	0	373,11
Philippines	66	322,389	81,614	0	0	0	3,26	0	0	473,26
Seychelles	13,775	2480,2685	613,876	1,835	199,738	0	61,602	9,268	11,296	3391,66
Tanzanie	0,071	136,932	47,39	0	7	0	3,481	0	0	194,87
Thaïlande	0	174,9	72	0	11	0	7,39	0	0	265,29
Total	8999,50	12711,60	7266,87	3478,35	1529,54	1047,75	861,56	1136,21	927,62	37959,00

a : Listao, thon rouge du sud, thons mélangés, thons NCA

b : Marlin bleu, voilier atlantique, marlin bleu de l'Indo-Pacifique, voilier de l'Indo-Pacifique, marlin bécune, marlin noir, marlin rayé, marlins, voiliers NCA.

c : Thazard bâtard, thon papillon, thazard rayé, poissons mélangés, opah.

Figure 1. Distribution of species/species groups transhipped (%)**Figure 1. Distribution des espèces/groupe d'espèces transbordés (%)****Figure 2. Distribution of transhipments by fleets (2014)****Figure 2. Distribution des transbordements par flottes (2014)**

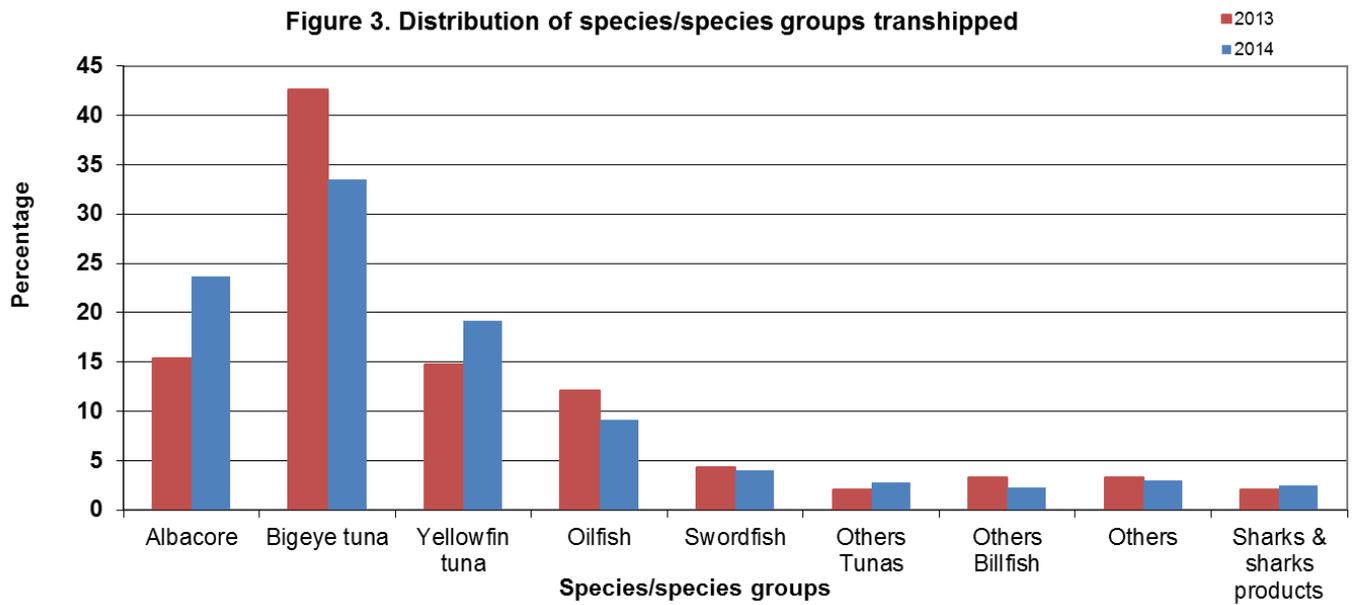


Figure 3. Distribution des espèces/groupes d'espèces transbordés

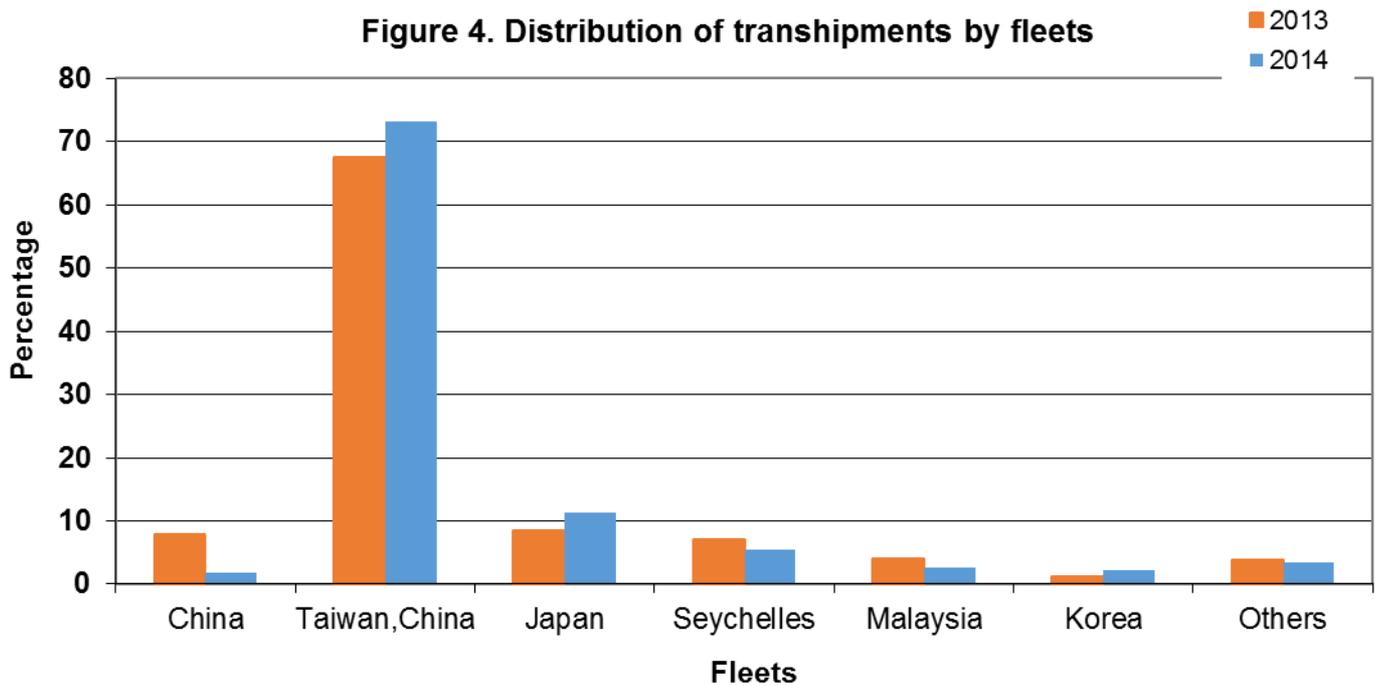


Figure 4. Distribution des transbordements par flottes

RESPONSE TO POSSIBLE INFRACTION							
Deploy. number	Vessel name	Vessel flag	Inspection date	Inspection comment – Possible Infraction	Infraction type	Date report sent	Date response received
250	Name	MYS	14/12/13	The LSTLV could not produce a Flag state ATF and only produced a coastal state ATF.	ATF	07/02/14	
Response of the fleet							
[Insert your response]							
Number of attachment(s)		[Insert the number of file(s) attached to this report]					